

PHOTO
MENTON

HAMAP
HUMANITAIRE



Toujours de belles images

DxO

Concours PHOTOMENTON /DxO Labs / Pixum

organisé par l'association PHOTOMENTON sur le thème « **JAUNE** ».

Article 1 – PHOTOMENTON

PHOTOMENTON est une association loi 1901 dont les objectifs sont de promouvoir la photographie sous toutes ses formes et de soutenir financièrement des ONG, notamment [HAMAP Humanitaire \(www.hamap.org\)](http://www.hamap.org) et des actions caritatives.

Les membres de l'équipe organisatrice de PHOTOMENTON ainsi que les membres du jury et leurs familles s'interdisent de participer à ce concours.

Article 2 – Le concours

Un concours photo numérique est ouvert jusqu'au **1er novembre 2021** sur le thème « **JAUNE** ». Ce thème laisse libre cours à l'imagination et à l'interprétation des candidats. **Il ne doit en aucun cas être obtenu par montage ou collage de différentes images, désaturation partielle ou remplacement de la couleur.**

Article 3 – Les photos

Couleur, en format **JPG** ou **JPEG**. Les **montages et collages ne sont pas autorisés**.

Les photos participant au concours doivent être l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits.

Le nom de l'auteur ne doit pas être visible sur la photographie.

Article 4 – Envoi et paiement

Chaque concurrent peut adresser **1 ou 2 photos** au moyen du lien de téléchargement disponible sur le site www.photomenton.com, page « concours photo numérique » après avoir complété le formulaire de participation.

Paiement en ligne sécurisé par Carte Bancaire ou par chèque adressé à PHOTOMENTON 11, impasse des Capucins 06500 MENTON. **5 € pour une photo postée, 10 € pour 2.**

La date limite de participation est le **lundi 1er novembre 2021 à 23h59**.

Aucune photo ne sera envoyée par courrier car il s'agit d'un **concours numérique**.

En cas de difficulté de téléchargement ou de paiement en ligne les photographies peuvent être adressées par mail à photomenton@gmail.com et les chèques par courrier.

Article 5 – Jury et résultats

Les photos seront soumises à un jury souverain. Les photos primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques: Respect du thème - Originalité - Technique - Qualité de la prise de vue - Esthétique de la photographie etc... et les décisions seront sans appel.

Le Jury sera constitué de professionnels ou de personnalités reconnus dans la photographie ou la culture et éventuellement d'un membre de l'association. Les résultats seront rendus publics sur le site internet www.photomenton.com et sur la page [facebook](https://www.facebook.com/photomenton) de l'association à partir du **20 novembre 2021**.

Seules les photos primées feront l'objet d'un classement.

Article 6 – Dotation

1er, 2ème et 3ème prix : Un ensemble de logiciels **DxO Photo Suite-Elite**, comprenant les 3 produits :

DxO PhotoLab 4 - FilmPack 5 et ViewPoint 3.

Valeur de l'ensemble 407 € (prix boutique DxO hors promotion).

Les 20 meilleures images seront imprimées sur **tableau aluminium Dibond PIXUM 50 x 70 cm**.

Ces tableaux porteront les **logos PIXUM et PHOTOMENTON**. Ils seront **exposés au Palais de l'Europe à MENTON pendant toute la durée du Festival PHOTOMENTON 2021**, du 20 au 28 novembre. Ils seront ensuite mis à disposition des gagnants qui pourront les retirer sur place ou se les faire adresser à leurs frais.

Article 7 - Responsabilité

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigent, l'association se réserve le droit: d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler ce concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'organisation ne pourra pas être tenue pour responsable en cas d'événements exceptionnels ou autres événements indépendants de sa volonté (problèmes techniques) empêchant le bon déroulement du concours privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur(s) gain(s).

Article 8 – Droit sur les œuvres

Ce concours ne vise pas à acquérir les droits sur les œuvres : les participants restent propriétaires de toutes les photos réalisées. Néanmoins, ils autorisent l'association PHOTOMENTON à les utiliser à des fins non commerciales : expositions et affichage des résultats sur le site internet www.photomenton.com et sur la page [facebook](https://www.facebook.com/photomenton), affiches et articles de presse pour la promotion du concours et de l'association. Ce concours répond à la charte du Concours Equitable : www.concoursequitable.com

Article 9 – Application du règlement

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par courriel à l'adresse suivante : photomenton@gmail.com